



## Enquête renforcée sur des accusations de maltraitance

### Handicap Le témoignage d'un ex-employé d'une institution de Saint-Légier relance les investigations qui ont suivi les dénonciations des parents de jeunes autistes

Les accusations sont graves. «Camisole chimique», «mauvaise hygiène», «chambres mal entretenues», tels sont les faits signalés par les familles de cinq jeunes adultes autistes pris en charge par la Cité du Genévrier, à Saint-Légier, une institution qui s'occupe de personnes mentalement handicapées. En mars dernier, la RTS avait répercuté des témoignages de parents et d'ex-employés.

Les pratiques critiquées concernent les résidents, jusqu'en février 2017, d'un groupe de vie nommé Baobab, un projet pilote consacré à l'autisme. Les parents avaient saisi la Commission d'examen des plaintes des patients et des résidents (COP). Cette autorité indépendante a clos son instruction le 23 avril dernier. Mais le témoignage d'un ancien employé, dont les détails n'ont pas été révélés, a relancé son travail au début du mois de juin.

Ce n'est pas tout. L'État de Vaud a mandaté Éric Toriel, ancien secrétaire général du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), pour mener une enquête administrative. «Je l'ai ordonnée dans deux buts. Premièrement, vérifier si les faits que ce témoin oculaire rapporte sont exacts. Ensuite, il s'agit d'examiner comment la direction traite les informations qu'elle reçoit au sujet

d'éventuelles maltraitances», explique Pierre-Yves Maillard, chef du DSAS. Le témoignage apporte-t-il des faits nouveaux? «Oui, si ce n'est en termes de contenu, en tout cas en termes de précision», répond le conseiller d'État, qui ajoute: «Nous apportons ainsi des moyens d'investigation supplémentaires qui aideront la Commission des plaintes à terminer au plus vite son travail.»

La direction de la Cité du Genévrier, rattachée à la Fondation Eben-Hézer, réfute toujours les accusations de maltraitance. Elle se fonde sur une ordonnance de classement rendue par le Ministère public en 2016 et sur quatre audits du Contrôle interdisciplinaire des visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS). Elle ne commente pas davantage dans l'attente du résultat des investigations en cours. Selon elle, l'enquête administrative ne porte toutefois que sur le processus de signalement des maltraitances au sein de l'institution.

L'Association Autisme Suisse romande, qui regroupe les familles et les professionnels concernés par les troubles du spectre autistique, soutient les parents à l'origine de la plainte contre la Cité du Genévrier. «La décision de rouvrir l'enquête est un bon signal. La prise en compte de ce nouveau témoignage montre que les accusations ne sont pas des affabulations et que les réponses de l'institution ne sont pas satisfaisantes», affirme Yves Crausaz, président. Selon lui, les audits sans reproche et l'enquête pénale qui a abouti à un classement n'ont pas été menés suffisamment en profondeur. **Philippe Maspoli**